

0660522J
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE MARCEL PAGNOL
9 ESPACE ANNA POLITKOVSKAIA
66050 PERPIGNAN CEDEX
Tel : 0468610892

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Frais de déplacement des personnels

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 28/09/2023

Nombre de présents à la séance initiale : 10

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 9

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2023

Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Sophie Baugey-Fritz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Frais : le conseil d'administration valide les nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels afin de tenir compte des nouveaux montants introduit par l'arrêté du 20 septembre 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0